

Fiche individuelle d'adhésion – Club Santé Séniors
Du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM (en majuscules) :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE E-MAIL :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

ACTIVITÉ 2 : ACTIVITÉ 3 :

Je choisis la licence 2FOPEN 2026/2027 : (cochez la case)

MGEN / 2FOPEN..... ☐ 31 €

Assurance optionnelle I.A.Sport+ au tarif MAIF 2026/2027..... ☐ 15,57 €

Montant total de votre adhésion = €

Règlement à l'ordre de : **2FOPEN JS31 R StGO**

☐ Chèque N°

Banque :

☐ Je souhaite souscrire la garantie « I.A.Sport+ » qui se cumule en cas d'accident corporel, à la garantie assurance individuelle accident (IDC). J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.

☐ J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN d'utiliser, **pour la gestion de ses licenciés**, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant des activités ou des séjours.

Si vous vous y opposez, cochez la case ☐

☐ J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN et j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance

Fait à :

Signature :

Le :

Avez-vous déjà été licencié(e) à la 2FOPEN ?

OUI ☐ NON ☐ N° de licence

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Individuelle accident (IDC)

Assurance de Responsabilité Civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article I321-1du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance Défense Recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance individuelle accident (IDC) : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport+). La licence 2FOPEN inclut une part assurance IDC à laquelle vous pouvez renoncer au moment de la prise de licence

Certificat médical

Nouvelle adhésion ou renouvellement après interruption : joindre obligatoirement un certificat médical.

Autre cas : Si le certificat médical est daté en 2022 en joindre un nouveau a/c du 01/09/2026. Dans l'intervalle, l'attestation questionnaire de santé (QS-Sport) doit être remplie et signée.

[cliquez ici pour revenir au sommaire précédent](#)